



POUR ALLER PLUS LOIN

Quelles autres solutions existent sur Strasbourg ?

Le dispositif **PASS'SPORT**
complémentaires avec la **BALS**
Aide financière de 70€
(pour plus d'informations voir diapositive suivante)

L' **AFASE** (Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance)
Peut être sollicité pour le financement d'une licence sportive et/ou du matériel nécessaire à la pratique.
La demande doit être instruite par un travailleur social. Il convient donc de vous orienter vers le CMS de votre secteur.

Dans le cadre des MDI ou pour raison de santé.
Cumulable avec la **BALS**

Quelles solutions si vous habitez dans l'Eurométropole mais hors de Strasbourg ?

Le **Chèque Junior** pour les – 18 ans habitants Schiltigheim
Pour + d'informations s'adresser à la mairie de Schiltigheim > CCAS

Le **Coupon Culture & Sport** pour les mineurs habitants Illkirch-Graffenstaden
Pour + d'informations s'adresser à la mairie d'Illkirch > CCAS

Pour les autres communes de l'Eurométropole nous n'avons pas plus de renseignements.
Nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie ou du CCAS de votre secteur pour savoir si des aides existent.



BALS / PASS'SPORT

Dispositifs complémentaires



Une réduction pouvant aller jusqu'à 80€

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Clubs sportifs (labellisés) de Strasbourg

Avoir entre 6 et 18 ans révolus
Avoir un quotient familial égal ou inférieur à 720€
Habiter à Strasbourg

La demande s'effectue en ligne sur [monStrasbourg.eu](https://www.strasbourg.eu) du 6 juin au 19 décembre 2025,
Une fois validée par la Direction des sports une attestation est envoyée par mail aux bénéficiaires. Cette attestation est à présenter aux clubs pour bénéficier de la réduction de 80€ maximum sur le coût de la licence sportive.

<https://www.strasbourg.eu/bourse-licence-sportive>

Une réduction de 70€

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Ensemble du territoire français

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025,
Les familles et les jeunes éligibles recevront leur code pass'Sport à partir du 28 août par voie électronique (SMS ou mail)
Il faut ensuite se rendre dans la structure sportive éligible choisie et présenter le code Pass'Sport pour obtenir 70€ de déduction immédiate sur le coût de l'adhésion et ou de la licence sportive.

<https://pass.sports.gouv.fr/>